

Pilules contraceptives : **Gilles Bouvenot**, actuel Président de la Commission de la Transparence du médicament de la Haute Autorité de Santé a récemment présidé à la réévaluation des **contraceptifs** dit de **troisième** et **quatrième génération** à la demande du Directeur Général de la Santé (DGS).

L'emploi des termes de première, deuxième, troisième, quatrième génération est un peu employé, nous dit-il, comme si il était sous entendu que ces générations nouvelles apportaient un progrès. En réalité, dans ce cas en particulier, le progrès n'est pas démontré. Mais en plus, ces pilules nous préoccupent beaucoup.

Il y a de cela pratiquement deux décennies un certain nombre de pilules, rétrospectivement appelées de première et deuxième génération, étaient accusées de provoquer des prises de poids, des nausées, de l'acné, des mastodynies (douleurs des seins), des saignements, et d'autres inconvénients de ce type en rapport avec le progestatif qu'elles contiennent. Les pilules contraceptives sont composées d'un œstrogène et d'un progestatif .

En 2007 la Haute Autorité de Santé avait déjà attiré l'attention des prescripteurs sur une plus grande dangerosité de ces pilules par rapport aux pilules plus anciennes. A cette époque, le poids de la littérature étant moins important, nous nous étions contentés de dire : "attention, ne les prescrivez qu'en deuxième intention". Ce message n'avait pas été suivi.

Interview du Professeur Bouvenot

Notre dernière évaluation a conclu, que le service médical rendu (SMR) de ces "nouveaux contraceptifs", était inférieur à celui des pilules de première et deuxième génération. Cela en raison de plusieurs constatations :

En premier lieu, ces contraceptifs ne présentent pas une amélioration susceptible de faire disparaitre les effets indésirables (prise de poids, nausées, acné, mastodynies (douleurs des seins), saignements etc.).

En second lieu, ces pilules de troisième et quatrième génération, ne sont pas plus efficaces en terme de contraception que celles de première et deuxième. Mais en revanche, elles multiplient par deux le risque de phlébite et d' embolie pulmonaire , dont certaines sont mortelles. Ce risque n'est pas fréquent. Il est de l'ordre de 2 sur 10 000 pour les pilules de première et de deuxième génération, mais il passe à 4 sur 10 000 pour celles de troisième et quatrième. Il faut bien sur rapporter ce ratio aux millions de femmes utilisant ce moyen de contraception.

Il nous est donc apparu qu'en raison des risques de complications multipliés par deux, et par l'absence d'amélioration des effets indésirables (prise de poids, nausées, acné, mastodynies, saignements etc.), que ces pilules de troisième et quatrième génération présentaient un service médical rendu inférieur à celles de première et deuxième.

Nous avons donc proposé à Madame la Ministre de la santé Marisol Touraine , le déremboursement de ces nouvelles pilules. Suivant notre avis, Madame Touraine a rapidement

décidé le déremboursement de ces pilules à la fin du mois de septembre 2013.